

DELIBERATION N°20230926-03

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 20 septembre 2023.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI (*à partir de la délibération n°03*), Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjointes au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, Mme Aliya JAVIER, Mme Catherine JUAN, M. Samir MOUSTAATIF, Mme Rahma M'TIR, M. Maxime PETAUTON, M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE, Mme Leila ZENATI – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

M. Nicolas GROS DAILLON donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Mohamed MOKHTARI donne pouvoir à M. Salah KRIMAT (*de la délibération n°01 à n°02*)

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

Étaient absents :

Mme Sandrine MUTRELLE

Mme Nathalie GERVAIS est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°03 : CLASSE DE NEIGE 2024 – PARTICIPATION DES FAMILLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2121-12 et L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la Circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999 relative à l'organisation des sorties scolaires ;

Vu la Circulaire n°2005-1 du 5 janvier 2005 relative aux séjours scolaires courts et aux classes de découverte ;

Vu la Circulaire n°2013-106 du 16 juillet 2013 relative au transport et à l'encadrement des sorties et voyages scolaires ;

Vu la Circulaire n°2015-205 du 25 novembre 2015 relative aux mesures de sécurité dans les écoles et établissements scolaires après les attentats du 13 novembre 2015 ;

Vu le Marché 2210SC conclu avec la société CAP MONDE et notifié le 11 juillet 2022 ;

Vu le résultat de la consultation initiée le 21 avril 2022 ;

Vu le résultat de la commission d'attribution réunie le 6 juillet 2022 ayant validé l'offre reçue ;

Vu la notification du marché à l'entreprise CAP MONDE du 11 juillet 2022 pour un montant de 104,01 € TTC par jour et par enfant ;

Considérant l'utilité pédagogique des classes d'environnement ;

Considérant qu'en proposant un séjour en classe de neige, la municipalité entend privilégier les objectifs suivants :

- Le développement de l'autonomie, et de l'esprit d'initiative ;
- Le respect de l'autre et des règles de vie en collectivité ;
- Le respect de l'environnement et du patrimoine ;
- L'acquisition ou le perfectionnement de méthodes de travail (observation, description, analyse et synthèse, prise de notes, représentation graphique...)

Considérant que ce projet éducatif va permettre aux élèves de CM1 et de doubles niveaux (comprenant des CM1) des écoles élémentaires Gabriel BOUVET et Marcel PAGNOL de partir pour un séjour de 13 jours en classe de neige, au cours du 1er trimestre de l'année 2024 ;

Considérant l'augmentation de la prestation pour 2024 de 3,38% ;

Considérant que le coût de ce séjour par enfant pour 13 jours, est estimé à 1 397,63 € ;

Considérant que ce voyage est financé en partie par les familles et par la Ville ;

Considérant que pour l'année scolaire 2023/2024, il a été établie une nouvelle grille tarifaire tenant compte du coût actualisé du séjour par enfant ;

Considérant qu'il est à noter que la participation maximum pour les familles représente 45 % du prix du séjour et que la participation minimale est de 13,5 % du coût global ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Yasemin DONMEZ, rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – APPROUVE la participation des parents pour 2024, selon les modalités de la grille tarifaire en fonction du quotient familial, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 2 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

GRILLE DE LA TARIFICATION AU SÉJOUR DE CLASSE DE NEIGE 2024

Quotient Familial			Part des familles	Part totale	Participation mensuelle sur 6 mois	Participation dès le 2ème enfant -50%	Participation mensuelle sur 6 mois	Participation pour un 2ème séjour -20%	Participation mensuelle sur 6 mois	
de	0	à	171	13,5%	189	31	94	16	151	25
de	171	à	194	14,9%	208	35	104	17	166	28
de	195	à	215	15,8%	220	37	110	18	176	29
de	216	à	246	16,7%	233	39	116	19	186	31
de	247	à	269	17,6%	245	41	123	20	196	33
de	270	à	293	18,5%	258	43	129	21	206	34
de	294	à	323	19,8%	277	46	138	23	221	37
de	324	à	344	20,7%	289	48	145	24	231	39
de	345	à	354	21,6%	302	50	151	25	242	40
de	355	à	387	22,3%	312	52	156	26	249	42
de	388	à	419	23,4%	327	55	164	27	262	44
de	420	à	441	24,8%	346	58	173	29	277	46
de	442	à	462	25,7%	358	60	179	30	287	48
de	463	à	484	27,0%	377	63	189	31	302	50
de	485	à	505	27,9%	390	65	195	32	312	52
de	506	à	539	28,8%	403	67	201	34	322	54
de	540	à	558	29,7%	415	69	208	35	332	55
de	559	à	581	30,6%	428	71	214	36	342	57
de	582	à	614	31,5%	440	73	220	37	352	59
de	615	à	633	32,9%	459	77	230	38	367	61
de	634	à	676	33,8%	472	79	236	39	377	63
de	677	à	719	35,1%	491	82	245	41	392	65
de	720	à	775	36,0%	503	84	252	42	403	67
de	776	à	828	37,4%	522	87	261	44	418	70
de	829	à	882	38,7%	541	90	270	45	433	72
de	883	à	925	40,1%	560	93	280	47	448	75
de	926	à	978	41,4%	579	96	289	48	463	77
de	979	à	1021	42,8%	597	100	299	50	478	80
de	1022	à	1076	44,1%	616	103	308	51	493	82
+	de		1076	45,0%	629	105	314	52	503	84